

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 017-22

Le 10 février, 2022

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Kirkland Lake Gold Ltd. (KL)
Fusion (Suivi)**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire No. 016-22 et de l'avis aux membres No. 2022-016 publiés le 9 février 2022, le prix de clôture de Agnico Eagle Mines Limited (TSX : AEM) (NYSE : AEM) (« Agnico Eagle ») en date du 9 février 2022, est fixé à 62,65 \$ CA par action.

En conséquence, le nouveau livrable par contrat AEM1 sera le suivant :

NOUVEAU 79 actions ordinaires de Agnico Eagle Mines Limited et une
LIVRABLE PAR considération en espèces de 21,93\$ CA équivalente à 0.35 (100 x
CONTRAT: 0.0035) actions ordinaires de Agnico Eagle Mines Limited basé sur
le prix de clôture le 9 février 2022.

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 016-22 et dans l'avis aux membres No. 2022-016 demeurent inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés